

**DELIBERATION DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION  
CIAS  
Séance du 29 juin 2023**

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le jeudi 29 juin à 17h30, le Conseil d'Administration, légalement convoqué le 20 juin 2023 s'est réuni à la salle du Conseil au siège de la Communauté de communes, sous la présidence de Madame Nathalie REBATEL.

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de membres présents : 14

Nombre de membres votants : 19

**Etaient présents :**

Jean-Yves BERGER-SABATTEL, Nicole BOUVIER, Arlette BRET, Eve BUEVOZ, Anne-Marie CHOLAT, Anne-Marie COMMUNAL, Suzanne DIAS, Christiane FAVRE, Martine POMA, Sophie PONTONNIER, Nathalie REBATEL, Jacqueline SCHENKL, Bernard TURPIN, Colette VIOLENT.

**Etaient absents/excusés :**

Éric BARBIER, Christiane BRUNET, Hugues DE BOISRIOU, Cécile DEBRION, Jean-Pierre GUILLAUD, Béatrice SANTAIS, Jacqueline TALLIN. Elodie VANACKERE

**Avaient donné pouvoir :**

Béatrice SANTAIS a donné pouvoir à Nathalie REBATEL

Christiane BRUNET a donné pouvoir à Eve BUEVOZ

Jacqueline TALLIN a donné pouvoir à Suzanne DIAS

Jean-Pierre GUILLAUD a donné pouvoir à Arlette BRET

Hugues DE BOISRIOU a donné pouvoir à Christiane FAVRE

**Assistaient :**

Nadia FAVRE, Willy CHEYNEL, Pierre BEYRIE, Natacha PONTIUS.

**12-2023 ASSIMILATION DU CIAS COEUR DE SAVOIE À UNE COMMUNE DE PLUS DE 2 000 HABITANTS**

Le décret n° 2000-954 du 22 septembre 2000 indique que les CIAS « sont assimilés à des communes en fonction de l'importance de leur budget de fonctionnement et du nombre et de la qualification des agents à encadrer ».

Il s'agit de trois critères cumulatifs.

Considérant que le budget de fonctionnement du CIAS Cœur de Savoie, tous budgets confondus, est de 2 024 300 € en 2023,

Considérant que le nombre d'agents à encadrer est de 50 postes au tableau des emplois,

Considérant que la qualification des agents concernés (agents sociaux, adjoints administratifs, adjoints administratifs principaux et adjoints techniques) est sensiblement la même que dans les communes de plus de 2 000 habitants,

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration à l'unanimité :**

- **PROPOSE** d'assimiler le CIAS Cœur de Savoie à une commune de plus de 2 000 habitants.

*La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans les deux mois suivant sa publication et sa notification.*

**AINSI DELIBERE LES JOUR  
MOIS ET AN QUE DESSUS**

La Secrétaire de séance

**Nadia FAVRE**



La Présidente,

**Béatrice SANTAIS**

